



N° 545

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 décembre 2012.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*relative aux organismes génétiquement modifiés et aux risques  
sanitaires et environnementaux insuffisamment documentés,*

présentée par Mesdames et Messieurs

Bruno LE ROUX, Jean-Paul CHANTEGUET, Catherine LEMORTON, Philippe MARTIN, Sylviane ALAUX, Jean-Pierre ALLOSSERY, François ANDRÉ, Nathalie APPÉRÉ, Frédéric BARBIER, Philippe BAUMEL, Nicolas BAYS, Catherine BEAUBATIE, Jean-Marie BEFFARA, Gisèle BIÉMOURET, Philippe BIES, Erwann BINET, Jean-Luc BLEUNVEN, Patrick BLOCHE, Christophe BORGEL, Florent BOUDIE, Brigitte BOURGUIGNON, Christophe BOUILLON, Kheira BOUZIANE, Emeric BRÉHIER, Jean-Louis BRICOUT, Isabelle BRUNEAU, Sabine BUIS, Jean-Claude BUISINE, Vincent BURRONI, Alain CALMETTE, Yann CAPET, Fanélie CARREY-CONTE, Martine CARRILLON-COUVREUR, Jean-Yves CAULLET, Marie-Anne CHAPDELAINE, Jean-Michel CLÉMENT, Philip CORDERY, Jean-Jacques COTTEL, Catherine COUTELLE, Jacques CRESTA, Pascale CROZON, Sophie DESSUS, Sandrine DOUCET, Jean-Luc DRAPEAU, William DUMAS, Laurence DUMONT, Jean-Paul DUPRÉ, Olivier DUSSOPT, Sophie ERRANTE, Martine FAURE, Vincent FELTESSE, Hervé FÉRON, Jean-Pierre

FOUGERAT, Michèle FOURNIER-ARMAND, Jean-Claude FRUTEAU, Geneviève GAILLARD, Yann GALUT, Jean-Marc GERMAIN, Jean-Patrick GILLE, Daniel GOLDBERG, Pascale GOT, Marc GOUA, Laurent GRANDGUILLAUME, Jean GRELLIER, Édith GUEUGNEAU, Élisabeth GUIGOU, Thérèse GUILBERT, Danièle HOFFMAN-RISPAL, Joëlle HUILIER, Monique IBORRA, Françoise IMBERT, Michel ISSINDOU, Serge JANQUIN, Régis JUANICO, Armand JUNG, Laurent KALINOWSKI, Marietta KARAMANLI, Chaynesse KHIROUNI, Bernadette LACLAIS, Colette LANGLADE, Jean LAUNAY, Viviane LE DISSEZ, Annie LE HOUEIROU, Annick LE LOCH, Jean-Pierre LE ROCH, Pierre LEAUTEY, Michel LEFAIT, Patrick LEMASLE, Arnaud LEROY, Michel LESAGE, Martine LIGNIÈRES-CASSOU, Lucette LOUSTEAU, Jacqueline MAQUET, Marie-Lou MARCEL, Jean-René MARSAC, Martine MARTINEL, Frédérique MASSAT, Sandrine MAZETIER, Michel MÉNARD, Philippe NAUCHE, Nathalie NIESON, Philippe NOGUÈS, Christian PAUL, Germinal PEIRO, Hervé PELLOIS, Émilienne POUMIROL, Christine PIRES BEAUNE, Philippe PLISSON, Pascal POPELIN, Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, François PUPPONI, Catherine QUÉRÉ, Dominique RAIMBOURG, Marie-Line REYNAUD, Bernard ROMAN, René ROUQUET, Odile SAUGUES, Gilbert SAUVAN, Julie SOMMARUGA, Suzanne TALLARD, Pascal TERRASSE, Sylvie TOLMONT, Stéphane TRAVERT, Catherine TROALLIC, Jean-Jacques URVOAS, Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE, Michel VERGNIER, Jean-Michel VILLAUMÉ, Paola ZANETTI et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen (1) et apparentés (2),

députés.

---

(1) *Ce groupe est composé de Mesdames et Messieurs* : Ibrahim Aboubacar, Patricia Adam, Sylviane Alaux, Jean-Pierre Allossery, Pouria Amirshahi, François André, Nathalie Appéré, Christian Assaf, Avi Assouly, Pierre Aylagas, Alexis Bachelay, Guillaume Bachelay, Jean-Paul Bacquet, Gérard Bapt, Frédéric Barbier, Ericka Bareigts, Claude Bartolone, Christian Bataille, Marie-Noëlle Battistel, Laurent Baumel, Philippe Baumel, Nicolas Bays, Catherine Beaubatie, Jean-Marie Beffara, Luc Belot, Karine Berger, Gisèle Biémouret, Philippe Bies, Erwann Binet, Jean-Pierre Blazy, Yves Blein, Patrick Bloche, Daniel Boisserie, Pascale Boistard, Christophe Borgel, Florent Boudié, Marie-Odile Bouillé, Christophe Bouillon, Brigitte Bourguignon, Malek Boutih, Kheira Bouziane, Emeric Bréhier, Jean-Louis Bricout, Jean-Jacques Bridey, François Brottes, Isabelle Bruneau, Gwenegan Bui, Sabine Buis, Jean-Claude Buisine, Sylviane Bulteau, Vincent Burroni, Alain Calmette, Jean-Christophe Cambadélis, Colette Capdevielle, Yann Capet, Christophe Caresche, Fanélie Carrey-Conte, Martine Carrillon-Couvreur, Christophe Castaner, Laurent Cathala, Jean-Yves Caullet, Nathalie Chabanne, Guy Chambefort, Jean-Paul Chanteguet, Marie-Anne Chapdelaine, Dominique Chauvel, Pascal Cherki, Jean-David Ciot, Alain Claeys, Jean-Michel Clément, Marie-Françoise Clergeau, Philip Corderly, Valérie Corre, Jean-Jacques Cottel, Catherine Coutelle, Jacques Cresta, Pascale Crozon, Seybah Dagoma, Yves Daniel, Carlos Da Silva, Pascal Deguilhem, Florence Delaunay, Guy Delcourt, Carole Delga, Sébastien Denaja, Françoise Descamps-Crosnier, Sophie Dessus, Jean-Louis Destans, Michel Destot, Fanny Dombre Coste, René Dosière, Philippe Doucet, Sandrine Doucet, Jean-Luc Drapeau, Françoise Dubois, Jean-Pierre Dufau, Anne-Lise Dufour-Tonini, Françoise Dumas, William Dumas, Jean-Louis Dumont, Laurence Dumont, Jean-Paul Dupré, Yves Durand, Philippe Duron, Olivier Dussopt, Christian Eckert, Henri Emmanuelli,

Corinne Erhel, Sophie Errante, Marie-Hélène Fabre, Alain Fauré, Martine Faure, Olivier Faure, Matthias Fekl, Vincent Feltesse, Hervé Féron, Richard Ferrand, Jean-Pierre Fougerat, Hugues Fourage, Michèle Fournier-Armand, Christian Franqueville, Michel Françaix, Jean-Claude Fruteau, Jean-Louis Gagnaire, Geneviève Gaillard, Yann Galut, Hélène Geoffroy, Jean-Marc Germain, Jean-Patrick Gille, Jean Glavany, Daniel Goldberg, Geneviève Gosselin, Pascale Got, Marc Goua, Linda Gourjade, Laurent Grandguillaume, Estelle Grelier, Jean Grellier, Jérôme Guedj, Élisabeth Guigou, Thérèse Guilbert, Chantal Guittet, David Habid, Razy Hammadi, Mathieu Hanotin, Danièle Hoffman-Rispal, Joëlle Huillier, Sandrine Hurel, Monique Iborra, Françoise Imbert, Michel Issindou, Éric Jalton, Serge Janquin, Henri Jibrayel, Régis Juanico, Armand Jung, Laurent Kalinowski, Marietta Karamanli, Philippe Kemel, Chaynesse Khirouni, Bernadette Laclais, Conchita Lacuey, Jérôme Lambert, Colette Langlade, Jean Launay, Pierre Léautey, Pierre-Yves Le Borgn', Jean-Yves Le Bouillonnet, Patrick Lebreton, Gilbert Le Bris, Anne-Yvonne Le Dain, Jean-Yves Le Déaut, Viviane Le Dissez, Michel Lefait, Dominique Lefebvre, Jean-Marie Le Guen, Annick Le Loch, Axelle Lemaire, Patrick Lemasle, Catherine Lemorton, Christophe Léonard, Annick Lepetit, Jean-Pierre Le Roch, Bruno Le Roux, Arnaud Leroy, Michel Lesage, Bernard Lesterlin, Michel Liebgott, Martine Lignières-Cassou, Audrey Linkenheld, François Loncle, Lucette Lousteau, Jean-Pierre Maggi, Jean-Philippe Mallé, Thierry Mandon, Jacqueline Maquet, Marie-Lou Marcel, Jean-René Marsac, Philippe Martin, Martine Martinel, Frédérique Massat, Sandrine Mazetier, Michel Ménard, Patrick Mennucci, Kléber Mesquida, Pierre-Alain Muet, Corinne Narassiguin, Philippe Nauche, Ségolène Neuville, Nathalie Nieson, Philippe Noguès, Maud Olivier, Monique Orphé, Michel Pajon, Luce Pane, Christian Paul, Rémi Pavvros, Germinal Peiro, Jean-Claude Perez, Sylvie Pichot, Sébastien Pietrasanta, Martine Pinville, Christine Pires Beaune, Philippe Plisson, Élisabeth Pochon, Pascal Popelin, Dominique Potier, Émilienne Poumirol, Michel Pouzol, Daphna Poznanski-Benhamou, Patrice Prat, Joaquim Pueyo, François Pupponi, Catherine Quéré, Valérie Rabault, Monique Rabin, Dominique Raimbourg, Marie Récalde, Marie-Line Reynaud, Eduardo Rihan Cypel, Denys Robiliard, Alain Rodet, Marcel Rogemont, Frédéric Roig, Barbara Romagnan, Bernard Roman, Dolores Roqué, Gwendal Rouillard, René Rouquet, Alain Rousset, Béatrice Santais, Odile Saugues, Gilbert Sauvan, Gilles Savary, Gérard Sebaoun, Christophe Sirugue, Julie Sommaruga, Suzanne Tallard, Pascal Terrasse, Gérard Terrier, Thomas Thévenoud, Sylvie Tolmont, Jean-Louis Touraine, Stéphane Travert, Catherine Troallic, Cécile Untermaier, Jean-Jacques Urvoas, Daniel Vaillant, Hélène Vainqueur-Christophe, Jacques Valax, Clotilde Valter, Michel Vauzelle, Olivier Véran, Fabrice Verdier, Michel Vergnier, Patrick Vignal, Jean-Michel Villaumé, Jean Jacques Vlody, Paola Zanetti.

(2) Sylvie Andrieux, Dominique Baert, Serge Bardy, Marie-Françoise Bechtel, Chantal Berthelot, Jean-Luc Bleunven, Guy-Michel Chauveau, Yves Goasdoue, Jean-Claude Gouget, Édith Gueugneau, Christian Hutin, Jean-Luc Laurent, Annie Le Houerou, Serge Letchimy, Gabrielle Louis-Carabin, Hervé Pellois, Boinali Said, David Vergé.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

L'entrée de l'agriculture et de l'alimentation, tant humaine qu'animale, dans l'ère de la biochimie et du génie génétique suscite depuis une vingtaine d'années autant d'espoirs que de craintes. Les tenants d'une approche industrielle soulignent les progrès considérables réalisés en peu de temps dans les techniques : la productivité des sols ne cesse de croître, les parasites qui décimaient hier les récoltes sont éliminés, les produits offerts à la consommation conservent bien mieux leurs qualités extérieures et nutritionnelles à travers le temps et l'espace. D'autres émettent en revanche de sérieux doutes sur l'accumulation des pesticides et autres produits phytopharmaceutiques dans les aliments ou s'inquiètent de nos ignorances quant aux effets à long terme d'une transformation du matériel génétique non issue d'une recombinaison naturelle (organismes génétiquement modifiés).

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, la décision publique a besoin de l'appui d'une expertise scientifique et technique de haut niveau, qui soit portée par des chercheurs dont la compétence et l'absence d'intérêt personnel dans les résultats obtenus ne souffrent aucune contestation. Cette expertise demeure d'ailleurs aujourd'hui en attente d'un corpus méthodologique plus structuré, constitué de règlements, lignes directrices et autres recueils de bonnes pratiques, qu'il appartient aux instances internationales concernées (Organisation mondiale de la santé, Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation pour la coopération et le développement économiques, Union européenne, etc.) de rédiger et qui constituerait l'aune à laquelle évaluer la qualité des recherches réalisées.

\*\*\*

La revue *Food and Chemical Toxicology* a publié le 19 septembre 2012 les résultats d'une étude, conduite sous la responsabilité du professeur Gilles-Eric Séralini (Université de Caen) et cosignée par Mme Émilie Clair, MM. Robin Mesnage, Steeve Gress et Nicolas Defarge, Mme Manuela Malatesta et MM. Didier Hennequin et Joël Spiroux de Vendômois, portant sur la toxicité à long terme de l'herbicide Roundup commercialisé par la société Monsanto et du maïs NK 603 tolérant au glyphosate. Le suivi de dix cohortes de rats de chaque sexe pendant deux ans a conduit les auteurs à décrire une mortalité et une incidence des tumeurs plus précoces et plus

importantes dans tous les groupes traités par rapport au groupe témoin, pour les femelles, et dans les groupes consommant des organismes génétiquement modifiés, pour les mâles.<sup>(1)</sup>

La publication a été commentée le jour même de sa parution dans les médias et de nombreux scientifiques ou groupes de scientifiques – voire des institutions ou des organismes de recherche – se sont exprimés dans la presse écrite ou *via* Internet. Nombre d’entre eux ont émis des critiques, peut-être trop rapides, concernant la valeur de l’étude, tandis que d’autres ont plutôt mis en avant la pertinence des questions posées, le caractère novateur de la recherche et ses qualités intrinsèques. L’écho médiatique a, en toute hypothèse, été très important et il a relancé le débat sur la question des organismes génétiquement modifiés et des produits phytopharmaceutiques qui leur sont associés.

Plusieurs agences d’États membres de l’Union européenne – le *Bundesinstitut für Risikobewertung* en Allemagne, le *National Institute for Public Health and the Environment* aux Pays-Bas et la *Danmarks Tekniske Universitet* au Danemark, par exemple – et l’Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) ont été saisies et ont rendu des avis, concluant que les affirmations des auteurs n’étaient pas suffisamment étayées par des preuves expérimentales en raison de l’insuffisance du protocole, de la présentation et de l’interprétation de l’étude.

Des doutes ont cependant été émis sur la gestion des conflits d’intérêt au sein des agences de l’Union européenne : la présidente du conseil d’administration de l’EFSA a ainsi été contrainte de démissionner au printemps 2012, après avoir décidé de prendre des responsabilités au sein de l’*International Life Science Institute*, association regroupant les industriels de l’agro-alimentaire.

Saisis le 24 septembre 2012 par les ministres chargés des affaires sociales et de la santé, de l’économie sociale et de la consommation, de l’écologie et du développement durable ainsi que de l’agriculture et de l’agroalimentaire, l’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail (ANSES) et le Haut-Conseil des biotechnologies (HCB) ont publié leurs avis le 19 octobre 2012. Ils s’accordent l’un et l’autre sur le caractère non concluant des résultats obtenus quant à une éventuelle toxicité du maïs NK 603, traité ou

---

(1) Voir l’avis de l’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail relatif à l’analyse de l’étude de Séralini et al. (2012) « Long term toxicity of a ROUNDUP herbicide and a ROUNDUP-tolerant genetically modified maize » en date du 19 octobre 2012, disponible en téléchargement à l’adresse réticulaire <http://www.anses.fr/Documents/BIOT2012sa0227.pdf>.

non avec l'herbicide Roundup (dispositif expérimental inadapté aux objectifs de l'étude, présentation des résultats parcellaire et imprécise, conclusions et interprétations insuffisamment soutenues, etc.).

Même si elle estime que ces résultats ne sont pas de nature à remettre en cause les évaluations de nocivité antérieures, l'Agence de sécurité sanitaire considère que l'étude du professeur Séralini est « une étude ambitieuse, conduite en mobilisant de larges moyens et publiée dans une revue internationale reconnue en matière de toxicologie alimentaire ». Les experts du groupe d'expertise collective d'urgence qu'elle a constitué soulignent également le nombre limité de publications traitant des effets potentiels à long terme d'une consommation d'organismes génétiquement modifiés associés à des pesticides et recommandent donc, dans ce cadre, d'engager des travaux sur ces questions.

Au-delà, l'Agence appelle à la mobilisation de financements publics, nationaux ou européens, dédiés à la réalisation d'études et de recherches d'envergure visant à consolider les connaissances sur des risques sanitaires et environnementaux insuffisamment documentés. Ces travaux devront être menés par des laboratoires indépendants des industries à l'origine des produits génétiquement modifiés et sur des durées suffisamment longues.

\*\*\*

Les commissions des affaires sociales et du développement durable de cette Assemblée ont auditionné conjointement, le 9 octobre 2012, le professeur Gilles-Eric Séralini et ses collaborateurs afin d'obtenir des auteurs mêmes de l'étude des précisions sur ses tenants et aboutissants.<sup>(2)</sup> Soucieuses d'un débat transparent et contradictoire, ces mêmes commissions ont organisé l'audition conjointe de l'ANSES et du HCB le 7 novembre dernier, après la remise au Gouvernement de leurs avis respectifs le 19 octobre.<sup>(3)</sup>

La présente proposition de résolution vient aujourd'hui attester que le Parlement français a pleinement entendu le quintuple message adressé par

---

(2) Voir le compte rendu de l'audition du professeur Gilles-Eric Séralini devant la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale, conjointe avec la Commission des affaires sociales ([http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-dvp/12-13/c1213003.asp#P6\\_441](http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-dvp/12-13/c1213003.asp#P6_441)).

(3) Voir le compte rendu de l'audition de MM. Marc Mortureux, directeur général de l'ANSES et Jean-François Dhainaut, président du HCB, accompagnés de Mme Christine Noiville, présidente du Comité économique, éthique et social du HCB et de M. Jean-Jacques Leguay, vice-président du Comité scientifique du HCB, devant la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale, conjointe avec la Commission des affaires sociales ([http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-dvp/12-13/c1213013.asp#P2\\_84](http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-dvp/12-13/c1213013.asp#P2_84)).

les plus hautes autorités sanitaires et intéressant la nature des protocoles d'expérimentation et leur durée, l'indépendance des organismes qui mènent les travaux, le contrôle public du financement des études, la nécessaire publication des données des évaluations scientifiques et le caractère contradictoire des débats qui en sont la conclusion : tel est l'objet du 1. de la présente résolution.

Au-delà de ces messages et en reprenant les conclusions de l'ANSES et du HCB, il apparaît également nécessaire que la France dispose d'une recherche apte à combler les lacunes de nos connaissances scientifiques afin de rassurer les populations et d'ôter les doutes qui subsistent sur les études déjà menées, non seulement celles concernant les OGM mais également celles portant sur d'autres substances comme les perturbateurs endocriniens : tel est l'objet du 2. de la présente résolution.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

### Article unique

- ① Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ② Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,
- ③ Vu la charte de l'environnement et notamment son article 5,
- ④ Vu les avis de l'ANSES et du HCB en date du 19 octobre 2012 suite à la saisine n° 2012-SA-0227,
- ⑤ Considérant que le principe de précaution doit être appliqué dès lors que les risques sur la santé et l'environnement ne peuvent plus être écartés,
- ⑥ Considérant l'importance des enjeux sanitaires et environnementaux tant en France qu'au niveau international,
- ⑦ L'Assemblée nationale :
- ⑧ 1. demande que les études sur les effets sanitaires à long terme de la consommation de plantes génétiquement modifiées et les pesticides associés soient engagées sur fonds publics et soient menées sur une période longue par des laboratoires indépendants de leurs fabricants ; que soient définis, en toute transparence, des protocoles d'investigation et des objectifs précis, en collaboration avec les agences sanitaires françaises et européennes ; que les résultats de ces études soient rendus publics et fassent l'objet d'un débat contradictoire ;
- ⑨ 2. souhaite que toutes les mesures appropriées soient prises afin de permettre aux agences de sécurité sanitaire la mobilisation de financements dans des délais rapides en vue d'une recherche publique, indépendante et transparente, destinée à conduire des études de long terme et de grande ampleur, seules de nature à consolider les connaissances scientifiques sur les risques sanitaires et environnementaux insuffisamment documentés.